

Convocation: le 28 mars 2023

Nombre de membres	Séance du 04 avril 2023
<u>en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt- trois et le quatre avril le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Pierre JAVELOT.
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Emma DARQUIN, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Annette RELIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Annette RELIER secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre JAVELOT informe les membres présents que Monsieur Mickaël QUENET a déposé le 3 avril dernier sa démission en qualité de Conseiller municipal qui sera transmise sans délai à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Chaque Conseiller rend compte des travaux et/ou actions menés dans son domaine de compétence/

-Esther SARGOS a participé à une réunion organisée par le Pivo - Théâtre en territoire - sur la programmation de spectacles à destination des maternelles au cours de l'hiver prochain. Elle ajoute, qu'en partenariat avec la CCVVS, la commune de la Chapelle-en-Vexin accueille les 13 et 14 avril prochains un spectacle entièrement gratuits pour les enfants du RPI.

-Annette RELIER présente les travaux du PNR sur les différentes énergies renouvelables abordées lors du conseil syndical du 15 février 2023: géothermie profonde, éolien, hydrologie, biocarburants, photovoltaïque, solaire thermique, agri-voltaïsme, biomasse solide, biomasse solide, géothermie de surface et enfin Aérothermie sont autant de procédés à adapter suivant les territoires.

La dernière version amendée du projet de charte "Horizon 2040" faisant suite à l'examen conjoint du Ministère et des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature a été adoptée ce lundi 3 avril et ne sera exécutoire qu'au terme des délais et voies de recours expirés.

-Emma DARQUIN n'étant pas disponible pour assister aux séances de la Commission Environnement de la CCVVS qui ont lieu le mercredi en soirée, elle propose de déléguer Annette RELIER.

Une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie a été lancée. Le modèle retenu 300 L gris ou beige - tarif 72 € au lieu de 149.90€. Les commandes sont à déposer en mairie avant le 16 avril 2023.

La Commission Communale Environnement a procédé récemment aux travaux d'entretien des chemins des maraîchers. Un projet d'atelier de confection de produits cosmétiques et ménagers est à l'étude. Monsieur FROSSART travaille actuellement sur la transition bio et énergétique. Enfin, Monsieur Patrice HIRSOUT, ici présent, présentera en fin de séance le projet de chemins de randonnées autour de Montreuil-sur-Epte.

-Margaux FLAMENT fait le point sur la crêpes-party qui a eu lieu le samedi 18 mars dernier à destination des Aînés de 65 ans et plus. Les participants ont été très satisfaits de ce rendez- vous.

Elle fait part de ses recherches pour le concert du 1er juillet et des exposants au marché local et artisanal du 2 juillet à l'occasion du weekend festif.

-Brigitte PINCHON projette une sortie au Musée de la nacre à Méru à destination des seniors de Montreuil-sur-Epte. Elle a été élue Présidente de la Commissions Senior à la CCVVS où de nombreux projets sont à l'étude: sortie au Sénat, l'atelier pas à pas, un thé dansant....

-Gérard BRUNY: l'Assemblée générale du SIAA est reportée faute d'avoir obtenu le quorum. Concernant le Syndicat des Eaux de Bray et Lû et le souhait du Département que toutes les communes soient maillées, un AMO sera prochainement désigné pour étudier cette opération qui consistera à nous distribuer de l'eau venant de Bus-Saint-Rémy via le fond de l'Epte et direction la Commune de Buhy.

Les actions du Foyer Rural de Montreuil-sur-Epte ont été nombreuses: une animation numérique pour les ados - un rendez- vous organisé par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise en partenariat avec le PNR du Vexin , le nettoyage de printemps sous l'égide de la CCVVS a eu lieu le 25 mars

2023 et s'est encore beaucoup trop de déchets collectés par tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire le tour de notre commune , le traditionnel carnaval s'est déroulé le 1er avril à la Chapelle-en-Vexin sur le thème des Poissons, le lundi de Pâques aura lieu une chasse aux oeufs .
Enfin, le court de tennis a été nettoyé et traité contre la mousse. Une intervention nettoyeur haute pression est en cours.

-Daniel HOUELCHE énumère les travaux réalisés par l'agent communal: 4 bancs ont été fabriqués et posés, 1 table pique-nique a été installée, tous les éclairages intérieurs de l'école style tubes néon ont été remplacés par des éclairages led. Suite au contrôle des installations électriques dans les bâtiments communaux et des équipements sportifs réalisé par l'APAVE, 29 anomalies ont été relevées. La plupart ont toutes été corrigées depuis. Il reste à intervenir sur les installations sportives . Intervention dans le logement communal pour changer la robinetterie dans la salle de bain. Et enfin, compte tenu de l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans les lieux fréquentés par le public, l'entretien de certains trottoirs se fera à l'aide de la débroussailluse.

-Marc RICHER: Le changement d'opérateur téléphonique à la mairie est en cours. Le raccordement est effectif et on attend maintenant l'installation de la nouvelle box Free.

Les affaires d'urbanisme en cours:

-La Cour d'Appel de Versailles à ordonner à M. PIAT la remise en l'état du talus situé sur la parcelle Z 80 sise rue François Foucard sous astreinte de 100 euros par jour de retard après le 15 juin 2023.

-Un procès-verbal de constat en urbanisme a été dressé le 21 mars 2023 au 2ter rue François Foucard où 12 véhicules sont stationnés sur le terrain dont au moins trois sont à l'évidence non roulants. De nombreux outils, stock de batteries, pneus, chèvre témoignent d'une activité de réparation automobile. Des déchets de fibro-ciment jonchent le sol. Une nouvelle visite avec les agents du Pôle Urbanisme est prévue le 5 avril 2023 pour un nouveau constat avant l'engagement d'une procédure d'infraction.

-Des travaux sans autorisation préalable sont également en cours sur une construction existante aux étangs de la Palombière. Une mise en demeure de mettre en conformité les travaux a été adressé au propriétaire.

-La mairie a été saisie d'un cas de maltraitance animale. il a été demandé au propriétaire de faire cesser ces agissements sans délai faute de quoi un signalement sera fait au procureur et à la direction départementale de protection des populations.

-Jean-Pierre JAVELOT: Concernant le dépôt de voitures rue François Foucard, nous avons saisi la Police de l'eau qui ne peut pas intervenir dans cette affaire faute d'éléments probants. L'unité départementale de la DRIEAT (Environnement, aménagement et transports) a été saisie à son tour.

- A l'occasion des Élections sénatoriales, la préfecture nous contraint conformément au décret à réunir le conseil municipal le vendredi 9 juin 2023 afin d'élire un délégué titulaire et des suppléants - M. le maire demande à chacun de retenir cette date.

-Dans l'optique de réaliser des économies d'énergie, l'éclairage public sera totalement éteint du 1er juin au 31 août avec toutefois une exception pour la fête communale des 1er et 2 juillet prochains.

-L'Association des Maires et Adjointes de la CCVVS lance une grande opération avec pétition et réunion publique pour défendre la construction d'un lycée à Magny-en-Vexin. Les seuls établissements à même d'accueillir les élèves concernés sont situés à Chars et Cergy- Pontoise à plus d'une heure de transports. Lors de sa visite prévue le 7 avril 2023, Mme Valérie Pécresse - Présidente de la Région Île de France devrait confirmer que la Région a programmé la construction d'un lycée sur la commune de Magny-en-Vexin. Le seul blocage reposerait sur les hésitations de l'État qui envisagerait désormais cette construction à Chaumont-en-Vexin.

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 - DE 2023 001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 joint en annexe.

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations - DE 2023 002

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° DE-2020-022 du 3 juin 2020 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

N°	Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
2023-01	Administration du site internet et des réseaux sociaux 1er trim	Sté CBARBOT.com VÉTHEUIL	180 € /mois

Je vous demande d'en prendre acte.

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci- dessus.

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - DE 2023 003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAVELOT Jean-Pierre

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vote du compte administratif 2022 - DE 2023 004

Monsieur Marc RICHER est désigné Président afin de procéder au vote du Compte Administratif 2022.

Monsieur Jean-Pierre JAVELOT quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par JAVELOT Jean-Pierre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et la note de synthèse,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 385.04		87 960.62		120 345.66
Opérations exercice	72 475.45	122 645.39	334 403.20	338 941.97	406 878.65	461 587.36
Total	72 475.45	155 030.43	334 403.20	426 902.59	406 878.65	581 933.02
Résultat de clôture		82 554.98		92 499.39		175 054.37
Restes à réaliser	57 739.00				57 739.00	
Total cumulé	57 739.00	82 554.98		92 499.39	57 739.00	175 054.37
Résultat définitif		24 815.98		92 499.39		117 315.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR:	9 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2023 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAVELOT Jean-Pierre

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 92 499.39

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	87 960.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	8 104.96
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 538.77
Résultat cumulé au 31/12/2022	92 499.39
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	92 499.39
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	92 499.39
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vote du budget primitif 2023 - DE 2023 006

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Montreuil sur Epte et la note de présentation brève et synthétique du budget 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, décide:

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Montreuil sur Epte pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 549 502.39 Euros
En dépenses à la somme de : 549 502.39 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 326.37
012	Charges de personnel et frais assimilés	74 950.00
014	Atténuations de produits	45 256.00
65	Autres charges de gestion courante	108 416.00
66	Charges financières	3 378.00
023	Virement à la section d'investissement	31 831.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 944.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		411 101.39

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 675.00
73	Impôts et taxes	256 668.00

74	Dotations et participations	36 259.00
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	92 499.39
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		411 101.39

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	57 739.00
21	Immobilisations corporelles	1 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 662.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		138 401.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 071.00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 831.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 944.00
001	Solde d'exécution section investissement	82 554.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		138 401.00

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Attribution des subventions communales 2023 - DE 2023 007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les demandes de subvention reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, inscrit les crédits suivants concernant les subventions allouées en 2023 aux associations et organismes publics ci- après:

Foyer Rural de Montreuil-sur-Epte	600
Jeunes Sapeurs Pompiers de Bray et Lû	50
Club de l'Amitié de Chaussy	50
Association Sportive Collège Rosa Bonheur Bray et Lû	50
TOTAL	750 €

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 - DE 2023 008

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,
VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière bâtie (TFB)	29.13 %
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	42.32 %
Taxe d'Habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales (TH)	15.53 %

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vide- Grenier 2023 - Fixation des Tarifs - DE 2023 009

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et son article L2125-1, toute occupation ou utilisation du domaine public à des fins privatives et commerciales donne lieu au paiement d'une redevance.

Considérant qu'à l'occasion du Vide- Grenier organisé par la Municipalité qui aura lieu le Dimanche 2 Juillet 2023 sur l'esplanade de la mairie, il convient de fixer les tarifs dus par les usagers des droits de place, de la tombola ou panier garni ;

Il est rappelé que la Collectivité a décidé de gérer directement ces prestations et produits par le biais d'une régie;

Sur Proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de valider le bulletin d'inscription et le règlement du vide- grenier**
- de fixer les tarifs suivants:**

Droit de place	2 € le mètre linéaire et par jour (minimum 4 mètres linéaires)	Carnet à souches - Couleur Verte
Tombola	2 € le ticket	Carnet à souches - Couleur Bleue
Panier garni	2 € le ticket	Carnet à souches - Couleur jaune

- Les usagers devront rendre l'emplacement aussi propre que lors de l'installation. Un chèque de caution "Propreté" d'un montant de 50 € est demandé à l'inscription et sera éventuellement rendu après l'état des lieux.

-En cas de non respect des règles d'usage, la collectivité se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des contrevenants devant les tribunaux compétents..

POUR:	10 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Commentaires: M. le Maire souhaite faire le point sur l'organisation du vide- grenier. S'il est vrai que nous nous étions entendus avec quelques Administrés l'année dernière sur l'organisation de cette manifestation rue du Ruisseau, le projet a évolué. Le comité de pilotage souhaite y adjoindre un marché local et artisanal et différentes activités liées à des institutions comme le PNR et le SMIRTOM.... L'esplanade de la mairie est tout-à-fait adaptée pour accueillir l'ensemble de ces exposants en plus de la restauration et de la buvette confiées au Foyer Rural qui pourront bénéficier des locaux du Mil'Clubs.

C'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal à la majorité (7 POUR - 1 CONTRE Emma DARQUIN - 1 ABSTENTION Marc RICHER) décide d'implanter l'ensemble de ces manifestations sur l'esplanade. Emma DARQUIN revient sur l'engagement qui avait été pris et demande la possibilité d'organiser le vide-grenier en partie rue du Ruisseau et en partie sur l'esplanade. M. le Maire fait état des difficultés liées à l'organisation sur 2 sites et notamment la sécurité qui nécessiterait la mise en place d'une déviation pour une organisation rue du Ruisseau.

Intervention de Monsieur Patrice HIRSOUT - membre de la Commission Communale Environnement :

Suite à une réflexion sur la méconnaissance des chemins autour du village, M. HIRSOUT, avec le soutien de M. Daniel DAUPHIN, a réalisé un projet de 4 circuits de randonnées afin de faire découvrir des points de vue et de belles curiosités autour du village. Le point zéro serait la Zolie Auberge. Avec un smartphone ayant une connexion internet et l'application de lecture de code, un QR code serait disponible pour aider à localiser les sentiers qui seraient signalés spécifiquement par un couleur repérable sur le chemin à l'aide de marquage sur des pierres par exemple. Des photographies pourraient jalonner les circuits . Le balisage des itinéraires serait mis en place conjointement et en accord avec la mairie. Les sites du Foyer Rural et de la mairie donneront toutes les informations sur les circuits proposés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient et valide ce beau projet et remercie Monsieur Patrice HIRSOUT pour la qualité de son intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de séance,
Annette RELIER

Le Maire,
Jean-Pierre JAVELOT